

M. DC. XVIII.

bloë des Euangeliques au contraire leur permet de
l'acheuer. Declaration de la volonté de l'Empereur
sur ce different. Temples des Euangeliques ruynez,
& ceux de Brunav arrestez prisonniers. Nouvelle
Assemblée d'Euangeliques faict publier la tenuë
des Estats. Responce des Estats aux premieres let-
tres de l'Empereur: Les iustes causes qu'ils ont
euës de se ioussleuer contre Slabara, Smeſancius,
Philippe Fabrice, & Paul Michna Conseillers d'E-
stat en la Chancellerie de Boheme.

*Traicté ou Discours pour monſtrer qu'aux terres
Seigneuriales des Ecclesiastiques, les Euan-
geliques y pouuoient baſtir des Temples. 154*

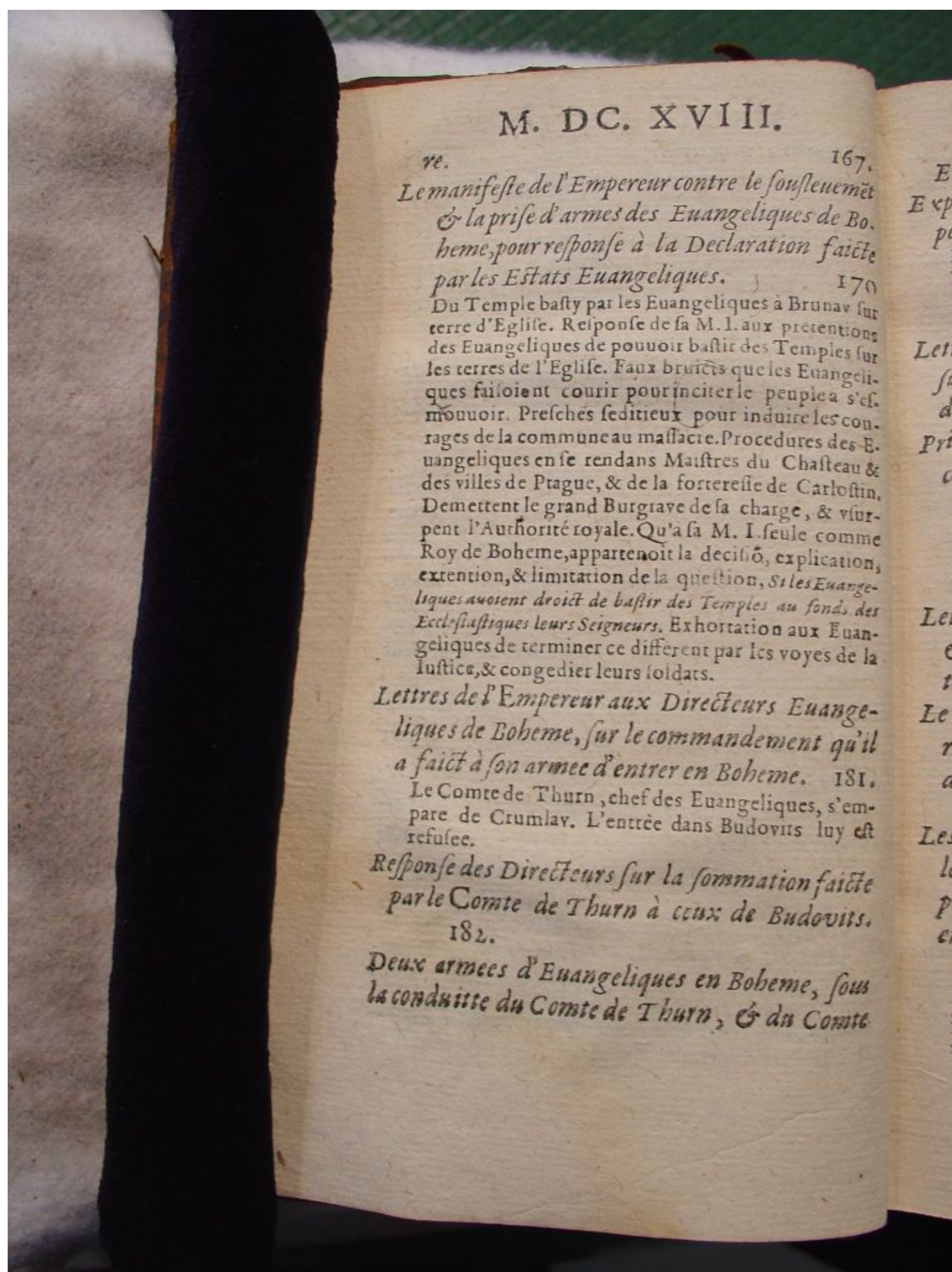
Extraict des lettres de verification de l'an 1609.
Declaration sur icelles. Transaction entre les Estats
Euangeliques de Boheme, avec les Princes & Estats
de Sileſie de la confession d'Ausbourg, lettres de
l'Empereur octroyees ausdits Estats. En Boheme
les Ecclesiastiques ne forment point vn Estat parti-
culier comme en Morauie. Puissance des Roys de
Boheme sur les biens d'Eglise. Lettre des Estats E-
uangeliques à l'Empereur pour accompagner leur
Declaration ou Apologie & Traicté.

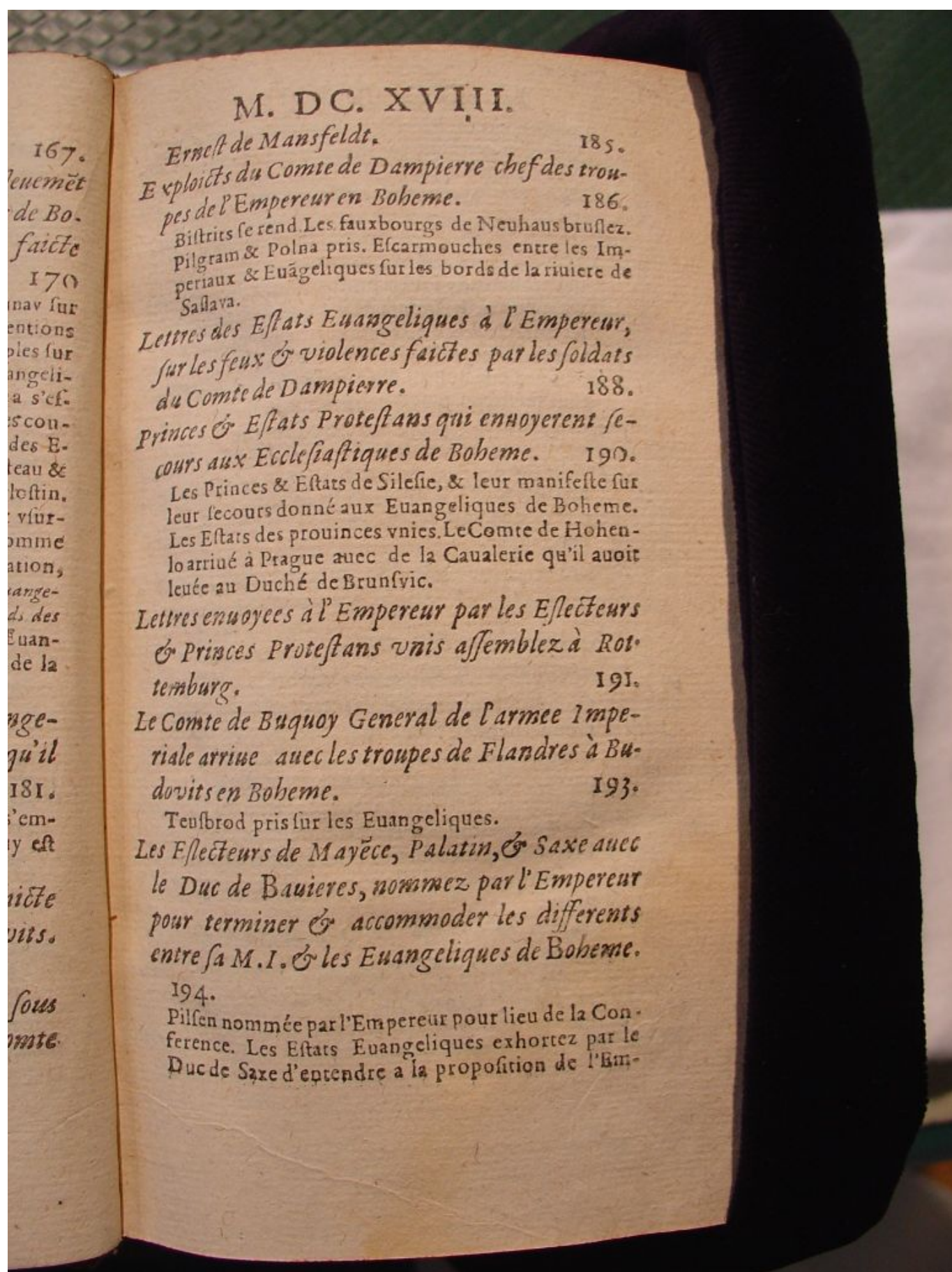
*Les Iesuistes par arrest des Estats Euangeliques
chassez de Prague & de Boheme. 161*

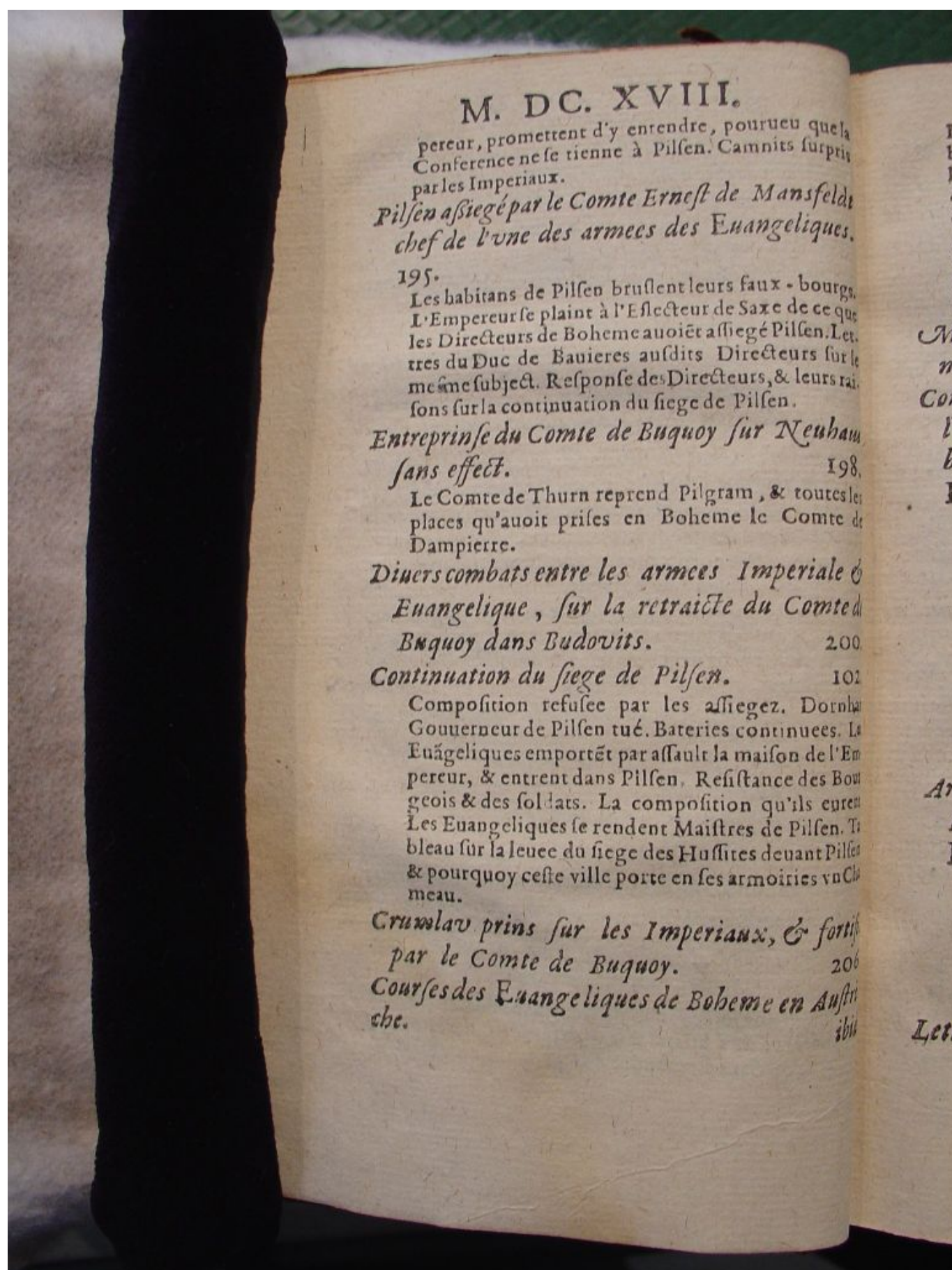
*Lettres de l'Empereur ausdits Estats Euangeli-
ques sur le premier aduis qu'il eut de leur es-
motion. 163*

Exhortation à la paix & à mettre les armes bas, avec
promesse de donner abolition du passé.

*Autres lettres de l'Empereur aux Eslecteurs &
Estats de l'Empire, à ce qu'ils euſſent à em-
peſcher les Euangeliques de Boheme de faire
aucunes leuees de gens de guerre en l'Empi-*







M. DC. XVIII.

L'Abbaye de Suctal & autres Eglises, Monasteres & bourgs pris & pillés par les Euāgeliques. Plaintes de l'Empereur aux Princes de Silesie contre ces courses & ravages. Raïsons qui ont meu les Euangeliques de Boheme de faire entrer leurs gens de guerre en Autriche. Protestans d'Autriche ont dessein de se soulever & s'unir avec les Euangeliques de Boheme. Les Moraves demettent les Officiers Catholiques, & en mettent de Protestans en leur lieu.

Mort de l'Imperatrice & de l'Archiduc Maximilian. 209.

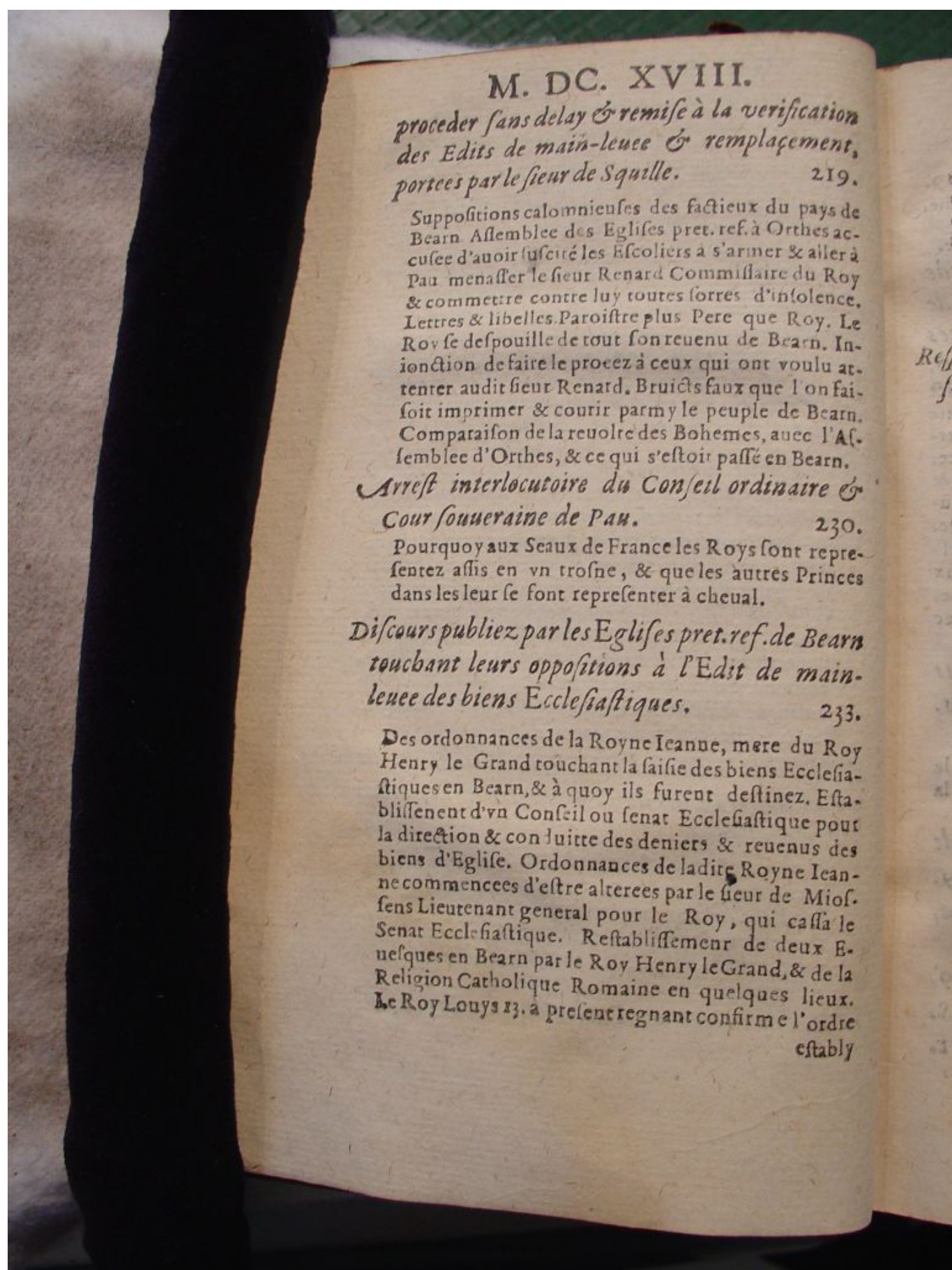
Continuation de ce qui s'est passé en Bearn, pour l'exécution de l'Edit de la main-leuee des biens Ecclesiastiques, & reſtabliſſement de la Religion Catholique. 210.

Le député des Eglises pret. ref. de Bearn congedié, avec deſenſes de faire aucunes aſſemblées en Bearn aux fins portez par ſa ſupplication. Cōvocation d'une aſſemblée à Caſter jaloux ville de Guienne, deſſenduë par le Roy, & trāſmiſe par les Deputez deſdites Eglises à Orthes en Bearn, nonobſtant toutes deſenſes. Le ſieur Renard Commiſſaire du Roy pour l'exécution de l'Edit de main-leuee & remplacement des biens Eccleſiaſtiques en Bearn. Les inſolences & outrages que l'on fit commettre en ſon endroiēt par les Eſcoliers d'Orthes & autres.

Arreſt de la Cour Souueraine ou Parlement de Pau contre l'Edit de la main-leuee des biens Eccleſiaſtiques. 124.

Monsieur Renard ſe retire de Pau à Dacx. Tremblements de terre en Bearn. Croix rouge veuë en l'air. Prodiges de ſang en pluſieurs endroiets du Bearn. Procèdures de l'aſſemblée d'Orthes. L'Aduocat Viſpalie arreſté à Bourdeaux avec les paquets de ladite Aſſemblée.

Lettres de Inſions au Parlement de Pau, pour



M. DC. XVIII.

*proceder sans delay & remise à la verifcation
des Edits de main-leuee & remplacement,
portees par le sieur de Squille.* 219.

Suppositions calomnieuses des factieux du pays de
Bearn. Assemblée des Eglises pret. ref. à Orthes ac-
cusee d'auoir useit les Escoliers à s'armer & aller à
Pau menasser le sieur Renard Commissaire du Roy
& commettre contre luy toutes sortes d'insolence.
Lettres & libelles. Paroistre plus Pere que Roy. Le
Roy se despoille de tout son reuenue de Bearn. In-
iunction de faire le procez à ceux qui ont voulu at-
tenter audit sieur Renard. Bruiets faux que l'on fai-
soit imprimer & courir parmy le peuple de Bearn.
Comparaison de la reuolte des Bohemes, avec l'As-
semblée d'Orthes, & ce qui s'estoit passé en Bearn.

*Arrest interlocutoire du Conseil ordinaire &
Cour souueraine de Pau.* 230.

Pourquoy aux Seaux de France les Roys sont repre-
sentez assis en vn trosne, & que les autres Princes
dans les leur se sont représenter à cheual.

*Discours publiez par les Eglises pret. ref. de Bearn
touchant leurs oppositions à l'Edit de main-
leuee des biens Ecclesiastiques.* 233.

Des ordonnances de la Royne Ieanne, mere du Roy
Henry le Grand touchant la saisie des biens Ecclesia-
stiques en Bearn, & à quoy ils furent destinez. Esta-
blissement d'un Conseil ou senat Ecclesiastique pour
la direction & conluite des deniers & reuenus des
biens d'Eglise. Ordonnances de ladicte Royne Iean-
ne commencees d'estre alterees par le sieur de Miof-
sens Lieutenant general pour le Roy, qui cassa le
Senat Ecclesiastique. Restablissement de deux E-
uesques en Bearn par le Roy Henry le Grand, & de la
Religion Catholique Romaine en quelques lieux.
Le Roy Louys 13. a present regnant confirme l'ordre
estably

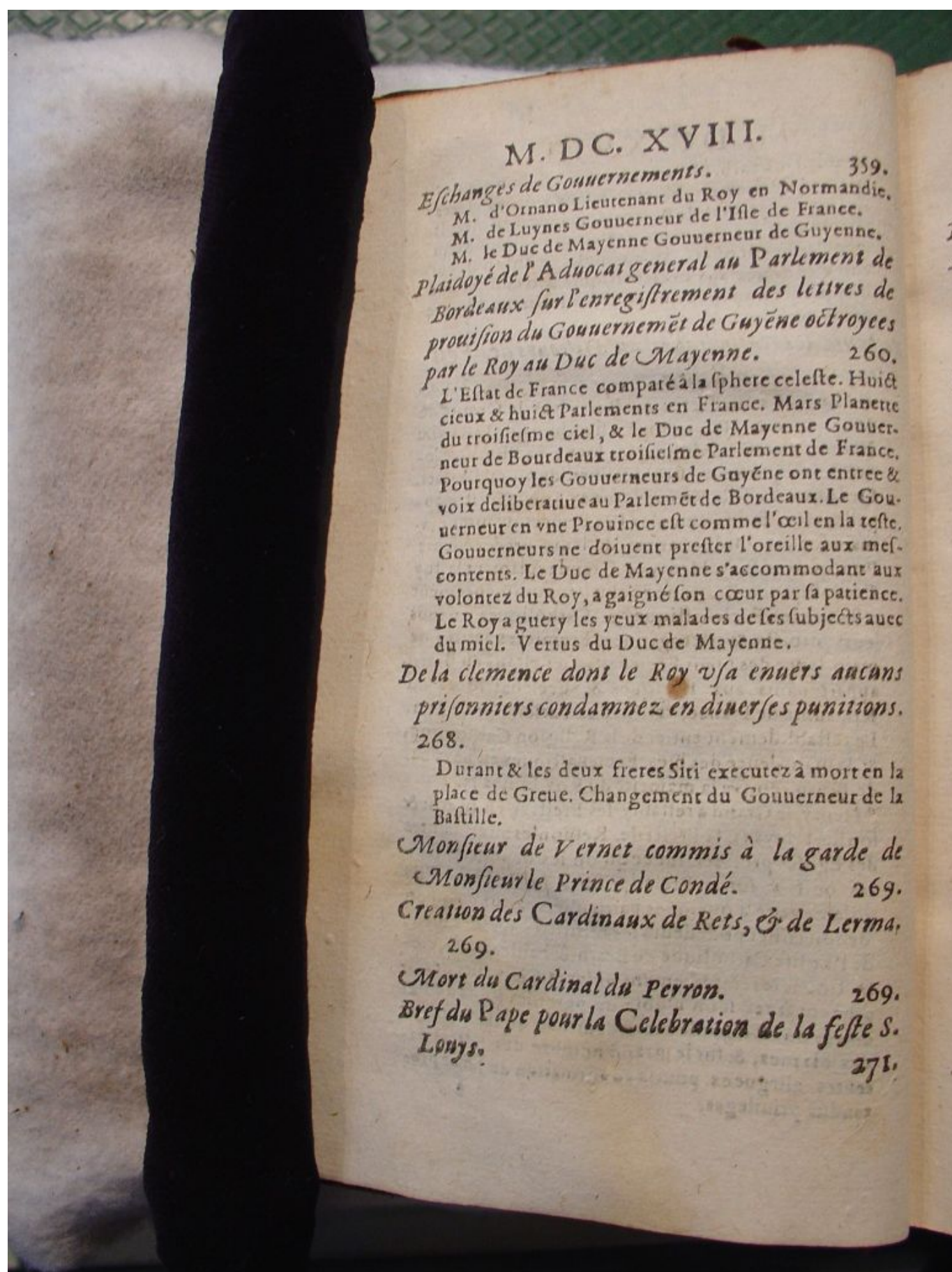
M. DC. XVIII.

estably en Béarn. Plaintes que l'Arrest de main-le-
uee a esté donné en l'absence & sans voir les pieces
des Eglises preret. de Béarn. Demande d'un Arrest
irrevocable par lequel on n'ostera point le fonds du
remplacement offert. Si le remplacement en argent
eust esté donné aux Ecclesiastiques, on eust redimé
d'apprehension ceux qui possèdent les biens d'Eglise
par acquisition.

*Response des Catholiques au Discours des Egli-
ses preret. ref. en Béarn.* 244.

Catholiques massacrez en Béarn par le Comte de
Mongomery. Pourquoy l'Assemblée que la Roynne
Jeanne fit pour confisquer les biens de l'Eglise Ro-
maine ne pouvoit estre qualifiée du nom d'Estats.
Ordonnances de la Roynne Jeanne ne peuvent estre ap-
pellees loix fondamentales. Les Princes ne iurent ja-
mais sur les Ordonnances de leurs predecesseurs.
Pourquoy le Roy Henry le Grand replantant la foy
Catholique en Béarn ne voulut du commencement
retablir les Ecclesiastiques & Catholiques en tous
leurs droictz & prerogatives. Premieres lettres de
main-leuee des biens Ecclesiastiques estans en Béarn
appartenants aux Euesques & Ecclesiastiques du
Royaume de France, veriffice au Parlement de Pau.
Le retablissement entier de la Religion Catholique,
& la main-leuee des biens Ecclesiastiques au pays bas
de Béarn, remis a la majorité du Roy Louys 13.

Henry le Grand a restably les Prestres en Béarn: &
son fils Louys 13. la Prestre. Responses aux Plaintes
des Eglises preret. ref. sur ce qu'on les depossede sans
les ouir. 2. sur la Prescription. 3. sur le bien d'E-
glise engagé a quelques particuliers. 4. sur ce qu'on
deuot laisser possesseurs les Ministres ref. des biens
de l'Eglise Catholique de Béarn, & bailler aux Eccle-
siastiques le remplacement ailleurs. Clameurs des E-
glises preret. ref. si on n'observe point les Edits de Pa-
cification. Response sur la demande qu'ils faisoient
des dixmes, & sur le grand nombre des lettres pa-
tentées allegues pour la confirmation de leurs pre-
tendus priuileges.



M. DC. XVIII.

Mandement du Cardinal de Rets, Euesque de Paris. Reliourssances publiques pour la feste S. Louys.

De la reception du Roy, à Soissons. 276

Arrivée du Cardinal de Savoie à Paris. 277

Des Receptions qui luy furent faictes par où il passa. Premiere proposition du mariage de Madame Chrestienne sœur du Roy, & du Prince de Piedmont. Feu Royal d'artifice.

Vreju Chaous Ambassadeur du Turc vers le Roy Tres-Chrestien, pour la confirmatiō des Traitez de Paix, entre les François & les Turcs.

285

Lettre du Sultan Osman au Roy Tres-Chrestien. Tirannie du Sulran Mustafa, enuers les Ambassadeurs des Roys Chrestiens. Bataille entre les Turcs & les Perfes. Comette en forme d'un Cimeterre veüe sur Constantinople. Paix entre les Turcs & les Perfes.

De la Comette & de sa figure aux pays Occidentaux & Septentrionaux de l'Europe. 290

Pleurs ville au pays des Grisons ruinee par la cheute d'une montagne. 293

Des voyages ordinaires que font les sieurs de Pont-graué & Champlain au pays de Canada. 295

Peres Recollets en Canada ont les premiers chanté Messe en l'habitation des François à Quebec. Resolution du Pere Ioseph d'aller demeurer avec les Sauvages Attigouautans. Voyage de Champlain aux Attigouautans. Lac des Sauvages Nipherini. Lac des Attigouautans. Premiere Messe & premiere croix plantee à la Carhagouha l'une des villes des Attigouautans. Villes & Cabannes des Sauvages comment basties, leurs bleds, vignes, fruits, bois,



Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan